



**Groupe Versay inc.**  
Vente d'actifs à la suite d'une faillite

Mémoire d'information confidentiel  
Le 20 novembre 2018

# Tables des matières

Avis au lecteur	1
Procédures de vente	2
Informations sur l'entreprise	3
Informations sur l'Actif	4
Termes et conditions de vente	5
Annexes	9

# Avis au lecteur

Restructuration Deloitte inc. (« Deloitte ») agit en sa qualité de Syndic aux biens de la société Groupe Versay inc. (« Versay »), et non en son nom personnel. Veuillez noter que le terme « Syndic » utilisé dans le présent mémoire d'information confidentiel (« MIC ») fait référence à Deloitte, mais seulement en sa capacité susmentionnée.

Le Syndic sollicite des propositions pour l'achat en partie ou de la totalité des éléments d'actif de Versay (l'« Actif »).

Ce document a été préparé uniquement dans le but d'aider les acheteurs potentiels (« Acheteur » ou collectivement « Acheteurs ») dans leur proposition d'achat pour l'Actif.

Le Syndic déclare expressément, et l'Acheteur reconnaît, que l'Acheteur ne peut pas et ne devrait pas se fier sur ces renseignements afin d'en arriver à la décision d'acheter l'Actif ci-après décrit. Le Syndic n'a pas vérifié de manière indépendante quelque renseignement que ce soit ci-inclus et ne fait aucune représentation explicite ou implicite, ou garantie quant à l'exactitude ou à l'intégralité de tels renseignements. Rien de ce que contient ce document n'est ou ne devrait être perçu comme une représentation quant au potentiel futur de l'Actif. Chaque Acheteur doit se fier sur ses propres inspection et enquête afin d'être satisfait quant aux titre, valeur commerciale, description, capacité d'utilisation, quantité, condition, existence, valeur ou toute autre affaire ou situation quelconque ayant trait à l'acquisition de l'Actif.

Les renseignements ci-inclus ont été préparés dans le seul but d'être présentés aux Acheteurs de l'Actif et doivent être conservés à titre confidentiel et ne doivent pas être reproduits ou utilisés à d'autres fins ou communiqués à des tiers sans le consentement écrit préalable du Syndic. Toute vente de l'Actif à une personne liée au sens de la *Loi sur l'insolvabilité et la faillite* (« LFI ») (« Personne liée ») sera soumise à l'approbation préalable de la Cour.

**Ni ce document ni sa livraison à quelque Acheteur que ce soit ne constitueront une offre de vente.**

# Procédures de vente

Le Syndic considérera seulement des offres d'achat pour l'Actif sur une base « tel quel », et ce, aux risques et périls de l'Acheteur, sans aucune représentation ou garantie, légale ou conventionnelle. Il est à noter que Deloitte n'est pas responsable de la transférabilité du permis de fabrication et de distribution (Lot #9).

Des renseignements supplémentaires sur l'Actif sont disponibles en communiquant avec le représentant de Deloitte mentionné ci-après.

Toute offre doit être soumise en accord avec les *Conditions de vente* plus amplement décrites aux pages 5 à 8 de ce MIC et devra être reçue **au plus tard à 14 h (heure avancée de l'Est), le mercredi 5 décembre 2018 au bureau du Syndic**, tel qu'il est indiqué ci-après.

Tout contact par les Acheteurs devra se faire directement avec le représentant désigné du Syndic indiqué ci-dessous :

---

<b>Restructuration Deloitte inc.</b>	<b>Laurence Noël, CPA</b>
1190, avenue des Canadiens-de-Montréal Bureau 500 Montréal QC H3B 0M7	Tél. : 514-393-5311 Télec. : 514-390-4103 Courriel : lnoel@deloitte.ca

---

Toute proposition soumise au Syndic en accord avec les *Termes et conditions de vente* établies aux pages 5 à 8 de ce MIC sera considérée. Si une partie ne soumet pas une proposition en accord avec le *Formulaire de soumission* (Annexe A) et les *Conditions de vente*, le Syndic pourra, mais ne sera tenu d'aucune façon, de considérer la proposition.

**Les Acheteurs sont avisés que le Syndic se réserve le droit de retirer l'Actif à tout moment avant la date limite de soumission.** En outre, la proposition la plus élevée ne sera pas nécessairement acceptée ni quelque proposition que ce soit. Toute proposition qui sera acceptée pourrait être sujette, à la seule discrétion du Syndic, à une entente formelle d'achat et de vente à être convenue entre le Syndic et tout Acheteur selon des conditions et dans une forme acceptable pour le Syndic. Par ailleurs, toute vente entre une Personne liée et le Syndic sera soumise à l'approbation préalable de la Cour.

L'ouverture des soumissions aura lieu en privé le 5 décembre 2018, à 14 h (heure avancée de l'Est), au bureau du Syndic.

# Informations sur l'entreprise

Versay était une entreprise de fabrication et de distribution de vin qui était vendu via la Société des Alcools du Québec (« SAQ »), soit dans leurs succursales ou dans les bars du Québec. Leur établissement principal est situé au 1459 rue Ottawa, Montréal, Québec, H3C 1S9.

# Informations sur l'Actif

L'Actif a été séparé en lots, qui sont présentés ici-bas :

- 
- Lot #1 : Inventaire de vin en «petainers»;
  - Lot #2 : Inventaire de vin embouteillé;
  - Lot #3 : Fournitures et emballage (inclus produits œnologiques);
  - Lot #4 : Équipement de chai (inclus cuves, kegs, étiqueteuse);
  - Lot #5 : Équipement de service localisé chez les clients de Versay (inclus tours et refroidisseurs);
  - Lot #6 : Matériel roulant;
  - Lot #7 : Équipement de cuisine;
  - Lot #8 : Matériel informatique;
  - Lot #9 : Permis de fabrication et de distribution.
- 

La liste détaillée des lots est présentée à l'Annexe B de ce MIC.

# Conditions de vente

1. Le Syndic ne considérera que les offres écrites visant l'achat de l'Actif. Toutes les taxes applicables relatives à la vente devront être ajoutées au prix d'achat offert, à moins que l'inverse soit clairement exprimé dans l'offre. Ces propositions doivent être dans une enveloppe scellée portant la mention « **NE PAS OUVRIR : PROPOSITION OFFRE RÉF. : GROUPE VERSAY INC.** ».

**Toutes les propositions devront être reçues par le Syndic à l'adresse suivante au plus tard à 14 h (heure avancée de l'Est), le mercredi 5 décembre 2018:**

---

<b>Restructuration Deloitte inc.</b>	<b>Laurence Noël, CPA</b>
1190, avenue des Canadiens-de-Montréal Bureau 500 Montréal QC H3B 0M7	Tél. : 514-393-5311 Télec. : 514-390-4103 Courriel : lnoel@deloitte.ca

---

2. Les offres seront reçues strictement sur la base que la partie déposant ladite offre a inspecté, examiné et est satisfaite du titre de l'Actif décrit aux présentes et qu'aucun terme, représentation, garantie, condition, entente ou consentement collatéral, statutaire ou autrement, description, capacité d'utilisation, qualité, quantité ou toute autre chose affectant quelque élément d'actif que ce soit, ou ayant trait à toute autre matière ou chose quelconque sauf si expressément inclus aux présentes, n'est fait par la présente.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, chaque partie qui soumet une offre reconnaît, consent et accepte que chaque élément d'actif est offert spécifiquement sur une base « tel quel », et ce, aux risques et périls de l'Acheteur, sans aucune représentation ou garantie, légale ou conventionnelle, et qu'aucun ajustement ne sera consenti à l'Acheteur afin de modifier des conditions ou des quantités (sauf si explicitement prévu) de l'Actif en date des présentes. L'Acheteur reconnaît en outre que le Syndic n'est pas un vendeur professionnel au sens de l'article 1733 du Code civil du Québec.

Chaque partie soumettant une offre reconnaît que le Syndic n'est pas tenu d'inspecter, de compter ou de fournir une inspection ou un décompte de l'Actif ou quelque portion que ce soit et que cette partie sera présumée, à ses frais, s'être fiée entièrement à ses propres jugement, inspection et enquête. L'Acheteur est responsable d'obtenir, à ses frais, tout consentement requis au transfert de l'Actif ainsi que toute documentation ou assurance qui serait nécessaire ou désirable dans les circonstances. Le Syndic ne sera pas responsable pour une

description incorrecte, un défaut ou toute autre condition de l'Actif, et chaque personne soumettant une offre ne pourra faire de réclamation contre le Syndic ou un de ses administrateurs, mandataires, officiers, employés ou représentants ayant traité l'offre pour l'achat de l'Actif pour quelque raison que ce soit.

3. Toutes les offres doivent être signées par une personne dûment autorisée par l'entité faisant l'offre.
4. Toutes les offres doivent être accompagnées d'une traite bancaire ou d'un chèque certifié libellé à l'ordre de « Restructuration Deloitte inc., en sa qualité de Syndic à l'actif de Groupe Versay Inc. – en fidéicommiss » pour un montant d'au moins 15 % du prix d'achat offert sur l'Actif et 50% pour l'inventaire de vin (Lots #1 et #2). Si l'offre est acceptée, cette traite ou ce chèque sera présumé être un dépôt non remboursable (le « Dépôt ») et sera retenu et porté en réduction du prix d'achat au moment de la clôture de la transaction.
5. Le Syndic n'a aucune obligation d'accepter ou même de considérer une offre et se réserve le droit de rejeter toute offre et/ou toutes les offre, y compris la plus élevée. L'acceptation de toute offre est à la seule et absolue discrétion du Syndic. Aucune personne ne pourra rétracter, retirer ou annuler une offre avant l'avis d'acceptation ou le rejet de l'offre par le Syndic. Si un offrant retire son offre avant l'acceptation ou le rejet de celle-ci par le Syndic, le Dépôt sera conservé par le Syndic à titre de dommages liquidés. Il est entendu que toute offre présentée au Syndic constitue un engagement ferme et légal de la part de l'offrant et sera irrévocable jusqu'à l'avis du Syndic acceptant ou rejetant ladite offre.
6. Le Syndic se réserve le droit de renoncer à toute condition ou réserve. Le Syndic se réserve le droit de modifier ou de terminer le processus de vente à n'importe quel moment sans justification et n'a aucune responsabilité à cet égard.
7. Si quelqu'offre que ce soit est retenue par le Syndic, celui-ci avisera l'Acheteur d'une telle acceptation immédiatement, par avis écrit soit par messagerie, soit par courrier recommandé adressé à l'Acheteur à l'adresse prévue dans l'offre, tel avis étant présumé effectivement donné et reçu lorsque déposé au bureau de poste ou lorsque livré par messagerie, selon le cas.
8. Une offre et son acceptation, conformément au paragraphe 7 ci-dessus, ainsi que les Conditions de vente, considérées comme faisant partie intégrante de chaque offre, constituent une convention d'achat et de vente valide liant l'entité soumettant l'offre (ou la personne) et le Syndic en ce qui concerne l'Actif, et cette convention ne pourra être modifiée sans le consentement écrit du Syndic.
9. Chacun des documents de transfert nécessaire à la conclusion de la vente de l'Actif dans le cadre de la convention d'achat et de vente devra être formulé à des conditions et dans un format qui conviennent au Syndic.

10. La conclusion de toute vente de l'Actif peut être conditionnelle à l'approbation préalable de la Cour et le Syndic ne fait aucune déclaration quant à sa capacité d'obtenir cette approbation.
11. Le solde du prix d'achat ainsi que toute taxe applicable ayant trait à la transaction devront être payés par traite bancaire ou par chèque certifié libellé à l'ordre du Syndic lors de la clôture de la transaction qui sera au plus tard cinq (5) jours après l'approbation du tribunal, s'il y a lieu.
12. Tous les dépôts ayant trait aux offres qui ne seront pas retenues par le Syndic seront retournés aux parties par courrier recommandé, adressé aux parties selon l'adresse établie dans l'offre, **sans intérêt quelconque**.
13. Chaque Acheteur paiera au Syndic lors de la clôture de la transaction, en plus du solde dû pour l'achat, toute taxe fédérale, provinciale et autre taxe de vente, taxe sur les produits et services ainsi que toute autre taxe qui est payable et ayant trait à l'achat et au transfert de l'Actif décrit ci-dessus ainsi que toute taxe, tous frais d'enregistrement ou toute autre charge payables ou exigibles en vertu du transfert de l'Actif, ou fournira au Syndic les certificats d'exemption appropriés en ce qui a trait auxdites taxes dans une forme et substance acceptable au Syndic.
14. L'Acheteur indemniserá et tiendra le Syndic indemne en ce qui a trait à ce qui suit :
  - a. Taxes, pénalités et intérêts ainsi que tout autre montant qui pourra être cotisé à l'encontre du Syndic en vertu de la *Loi sur la taxe d'accise* (Canada), de la *Loi sur la taxe de vente* (Québec) ou de toute autre loi comparable résultant de la vente de l'Actif ou découlant de l'omission de l'Acheteur de payer toutes les taxes ci-dessus mentionnées exigibles en vertu de la transaction envisagée par cette entente, que ceci découle d'une révision, d'une cotisation ou autre;
  - b. Tous les frais et débours, y compris les honoraires légaux et professionnels, ainsi que tous les autres frais liés à une offre (le cas échéant), toute convention d'achat et de vente résultant de celle-ci, toute recherche, évaluation, consultation ou représentation que l'Acheteur pourrait souhaiter ou faire;
  - c. Tous les frais et dépenses relatifs à la préparation et à l'exécution de toute offre (le cas échéant) ou acte de vente, à l'enregistrement et à la préparation de copies authentiques.
15. Le Syndic n'aura à fournir ou à ne produire aucun certificat de recherche, expertise, acte de vente, déclaration ou autre document ou preuve de titres autres que ceux qui sont en sa possession, le cas échéant.
16. Avant la clôture de la transaction, l'Actif sera et demeurera à la charge, au risque et en possession du Syndic. Après la clôture de la transaction, l'Actif sera à la charge de l'Acheteur. Dans l'éventualité

d'un sinistre ou de dommages à l'Actif survenant lors ou avant la clôture de la transaction, l'Acheteur pourra soit acquérir l'Actif endommagé tel quel sans autre compensation par le Syndic ni de diminution du prix de vente, ou il pourra mettre un terme à ladite entente et récupérer toutes les sommes déjà payées au Syndic, sans intérêt, coût ou compensation quelconque.

17. Si une vente envisagée par une offre acceptée par le Syndic n'est pas conclue en raison du défaut de l'Acheteur, le Dépôt de l'Acheteur ainsi que tous les autres paiements effectués en relation avec la transaction de vente seront retenus et confisqués par le Syndic à titre de dommages-intérêts liquidés.
18. **La soumission d'une offre au Syndic constituera une reconnaissance que l'Acheteur a revu, compris, reconnu et accepté toutes les Conditions de vente, lesquelles sont considérées comme incluses dans toute offre comme si elles y figuraient au long.**
19. L'Acheteur reconnaît que le Syndic agit en sa seule qualité de Syndic aux biens de Versay et que, par conséquent, le Syndic n'aura aucune responsabilité, de quelque nature que ce soit, dans le cadre du contrat, d'un délit (responsabilité extracontractuelle) ou dans d'autres circonstances, aux termes des présentes ou de toute autre convention d'achat et de vente considérée aux présentes, ou par suite de toute vente considérée aux présentes.
20. Les Conditions de vente de toute offre, toute convention d'achat et de vente et tout acte de transfert seront régis par les lois du Québec, et une telle convention s'applique à l'avantage des parties et sera exécutoire entre celles-ci, ainsi que leurs héritiers, exécuteurs, administrateurs, successeurs et ayants droit respectifs, selon le cas, dans la mesure où un Acheteur ne peut céder ou transférer aucun de ses droits ou obligations en vertu de la convention d'achat et de vente sans le consentement écrit préalable du Syndic, qui pourrait ne pas le lui accorder, à sa seule discrétion.
21. Les conditions décrites aux présentes ne seront pas remplacées lors de la clôture de la transaction visée dans la convention d'achat et de vente, mais survivront ladite clôture en vigueur, continueront à produire leur plein effet et lieront l'Acheteur, ou tout Acheteur subséquemment, le cas échéant.

FAIT À MONTRÉAL, ce 20<sup>e</sup> jour de novembre 2018.

**Restructuration Deloitte inc.**

Ès qualités de Syndic de l'actif de Groupe Versay inc.,  
et non en son nom personnel.

# Annexe A – Formulaire de soumission

À : Restructuration Deloitte inc.  
Ès qualités de Syndic à l’actif de Groupe Versay inc.  
1190, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 500  
Montréal QC H3B 0M7  
À l’attention de : Laurence Noël, CPA

De : \_\_\_\_\_  
(Nom de la partie faisant la soumission)

\_\_\_\_\_  
(Adresse de la partie)

\_\_\_\_\_  
(Personne-ressource)

\_\_\_\_\_  
(Courriel)                      (Numéro de téléphone)                      (Numéro de télécopieur)

1. Le montant total offert par les présentes est de \_\_\_\_\_ \$.
2. Le montant du dépôt fait par traite bancaire ou chèque certifié représentant au moins 15 % de la valeur totale de l’offre (ainsi que 50% pour l’inventaire de vin, soit les Lots #1 et #2) est de \_\_\_\_\_ \$.
3. Veuillez indiquer le montant offert par lot :

Lot n° 1: \_\_\_\_\_  
Lot n° 2: \_\_\_\_\_  
Lot n° 3: \_\_\_\_\_  
Lot n° 4: \_\_\_\_\_  
Lot n° 5: \_\_\_\_\_  
Lot n° 6: \_\_\_\_\_  
Lot n° 7: \_\_\_\_\_  
Lot n° 8: \_\_\_\_\_  
Lot n° 9: \_\_\_\_\_

4. Cette offre doit être considérée « en bloc ».  
***(Veillez cocher la case appropriée. À noter que même si l'offre doit être considérée « en bloc», le montant offert par lot doit être précisé ci-haut)***

Oui

Non

5. Cette proposition est soumise en accord avec les Conditions de vente préparées par Restructuration Deloitte inc., ès qualités de Syndic de l'actif de Groupe Versay inc.

\_\_\_\_\_  
(Date)

\_\_\_\_\_  
(Signataire dûment autorisé)

# Annexe B – Liste détaillée des lots

**Syndic à l'actif de Groupe Versay Inc.**  
**Lot #1: inventaire de vin en «petainers» (15 litres par petainer)**

<b>Nom de vin</b>	<b>Pays d'origine</b>	<b>Nombre de litres</b>	<b>Nombre de petainer</b>
Basta	Italie	744	50
Bob&Robert	USA	450	30
Castro Rosé	Portugal	78	5
Corrupcion	Argentine	2,425	162
Culaccino	Italie	970	65
Dandy Bandit	USA	1,979	132
Ego Trip	France	19	1
Gotham Project	USA	1,543	103
Markus Wolf	France	165	11
Mozzafiato	Italie	1,048	70
Olé	Espagne	1,668	111
Opportunity	USA	989	66
Paloma Blanca	Espagne	390	26
Sangria Blanche	Canada	563	38
Sangria Bleuét	Canada	15	1
Sangria Canneberge-Mangue	Canada	258	17
Sangria pamplemousse	Canada	39	3
Sangria Pêche	Canada	244	16
Sangria rouge	Canada	78	5
Senor Presidente	Espagne	1,979	132
<b>TOTAL:</b>		<b>15,645</b>	<b>1,043</b>

**Syndic à l'actif de Groupe Versay Inc.**  
**Lot #2: inventaire de vin embouteillé (en litre)**

<b>Nom de vin</b>	<b>Pays d'origine</b>	<b>Nombre de litres</b>
MFC litchi	Canada	306
MFC pêche	Canada	477
MFC Bleuets	Canada	882
MFC Canneberge-mangue	Canada	2,160
MFC Sangria	Canada	225
MFC Pamplemousse	Canada	99
Urbain Wine - Cordano	Italie	810
Urbain Wine - Ragazzino	Italie	810
MWC - Lady of Grace	Italie	27
MWC - Graffiti Granny	Espagne	36
MWC - Working Class Hero	Espagne	9
MWC - Le Sage et la Muse	France	180
MFC Retour IGA Pépin	Canada	243
	<b>TOTAL:</b>	<b>6,264</b>

**Syndic à l'actif de Groupe Versay Inc.**  
**Lot #3: fournitures et emballages**

**Description** **Quantité**

**Matériel de transport**

Palette	13
Tote IBC 1000L	9

**Emballage**

Boite 6 blanche	175
Boite MTL fruit co.	280
Séparateur boite MTL fruit co.	280
Bouteille Versay bordeau vis	3,360
Bouteille Bordeaux blanc MTL Fruit	150
Petainer 15L	822
Capsule Stelvin Versay	108,000
Étiquettes (papeterie)	8,000
Tags élastique	1,300
Cap Valve-A	2,000
Cap Valve-D Blanc	2,000

**Produit oenologique**

Plaque filtration V16 (25un)	0
Plaque filtration V24 (25un)	0
Arome lichi (L)	20
Aromes vin chaud	30
Arome Bleuet	20
Arome Pamplemousse	10
Arome Agent amer	20
Arome Pêche	8
Acide citrique (Kg)	8
Colle (Kg)	1

**POS**

Pichet Sangria	72
Verres plastique Versay	96
Verres sans pieds	72
Carafes 1000ml sans nom	400
Carafes 750ml sans nom	300
Carafes 500ml sans nom	196
Carafes 375ml sans nom	2,304
Carafes 1 litre YP Silon Bormioli	54
Carafes 1/2 litre YP Silon Bormioli	108
Carafes 1/4 litre YP Silon Bormioli	24
Carafes 1000ml Versay	64
Carafes 750ml Versay	852
Carafes 500ml Versay	216
Carafes 375ml Versay	768
Carafes 1000ml démocratisation	404
Carafes 750ml démocratisation	160
Carafes 500ml démocratisation	168
Carafes 375ml démocratisation	408
Sign holder - support à carton	120

**Syndic à l'actif de Groupe Versay Inc.**  
**Lot #4: équipement de chai**

<b>Description</b>	<b>Quantité</b>
cuve 10hl, chapeau flottant	2
cuve 20hl, chapeau flottant	3
cuve 50hl, chapeau flottant	3
cuve 150hl, chapeau flottant	3
Barril 4,8hl, chapeau flottant	14
Support à barrils	7
cuve carrée 9hl	2
cuve carrée 13,5hl	2
cuve carrée 22,5hl	2
pompe à engrenage	1
pompe centrifuge	2
Agitateur	1
transpalette	1
Laveuse-enfuteuse IDD	1
Ligne d'embouteillage 11 becs	1
Étiqueteuse 2 têtes	1
codeuse jet d'encre	1
cloche de filtration 3 cartouches 30"	2
cloche de filtration 1 cartouches 30"	2
Distributrice de vin Lindr	9
bar mobile	2
kegs inox	2,700
Transformateur électrique	3
balançoires	2

**Syndic à l'actif de Groupe Versay Inc.**  
**Lot #5: équipement de service localisé chez les clients de Versay**

Type d'équipement	Marque	Supplément	Client
Refroidisseur	Kalinka	Pont	Santos
Refroidisseur	Kalinka		Amazones
Refroidisseur		Tour Versay	Bar l'Avantage
Refroidisseur			Bishop's
Refroidisseur	Tayfun	Tour Versay	L'un et L'autre
Refroidisseur	Backbar	Demi-pont	Brasserie Fleurimont
Refroidisseur	Tayfun	Tour Versay	La Résidence
Refroidisseur	Tayfun	2 x Tour Versay	Le Manoir
Refroidisseur	Tayfun	2 x Tour Versay	Manoir Lachine
Refroidisseur	Kalinka	Tour Versay	Billard l'Ivoire
Refroidisseur	Tayfun	Tour Versay	Club Touriste
Refroidisseur		2 x Tour Versay	L'évasion
Refroidisseur	Tayfun	2 x Tour Versay + 12 turbines + 2 beerboss	Sky
Refroidisseur		2 x Tour Versay	Reggie's
Refroidisseur	2 x Tayfun	2 x Tour Versay	Royal Papineau
Refroidisseur		Pont	Les Eskers
Refroidisseur	Kalinka	Tour Versay	Jacques Cartier Pizzeria
Refroidisseur		Tour Versay	Jockey
Refroidisseur	Kalinka	Tour Versay	Di Lallo
Refroidisseur	Lindr		La Poule Fumée
Refroidisseur	Kalinka	Tour Versay	La Toquade
Refroidisseur	Tayfun	Tour Versay	Joker
Refroidisseur		2 x Tour Versay	Le Nautique
Refroidisseur	Tayfun	Tour Versay	Jersey
Refroidisseur	Tayfun	Tour Versay	Social
Refroidisseur		Tour Versay	Maman Fournier
Refroidisseur		Tour Versay	Marina M.B
Refroidisseur	Tayfun +3 x Kalinka	4 x Tour Versay + 8 beerboss + 24 turbines	P.J. Pub
Refroidisseur		Tour Versay	Le Brisket
Refroidisseur	Tayfun		Moleskine
Refroidisseur	7 x kalinka	7 x tour Versay	Topla!
Refroidisseur	2 x Tayfun	Demi-pont	Tre-Colori
Refroidisseur	Tayfun	3x tour Versay + 5 beerboss + 16 turbines	SDS 2051
Refroidisseur	2 x tayfun	3 x tour Versay + 6 beerboss + 18 turbines	SDS 3025
Refroidisseur		2 x tour Versay	SDS 336
Refroidisseur	Kalinka + tayfun	3 x tour Versay + 3 beerboss + 16 turbines	SDS 3500
Refroidisseur	Tayfun	4 tour Versay + 6 beerboss + 24 turbines	SDS 5773
Refroidisseur	2 x Tayfun	3 x tour Versay + 3 beerboss + 16 turbines	SDS 6862
Refroidisseur	Tayfun	2 x tour Versay + 2 beerboss + 12 turbines	SDS 862
Refroidisseur	Kalinka	tour Versay	Valentine
Refroidisseur	Lindr		Westley
Refroidisseur		1 x kegarator	Loose Moose
Autre équipement divers (accoupleurs, tour et autres)	Kalinka, Tayfun et autres		Fut Ideal

**Syndic à l'actif de Groupe Versay Inc.**  
**Lot #6: matériel roulant**

<b>Description</b>	<b>Quantité</b>
Chariot élévateur au propane	1
Ford Transit	1

**Syndic à l'actif de Groupe Versay Inc.**  
**Lot #7: équipement de cuisine**

<b>Description</b>	<b>Quantité</b>
Lave Vaisselle Commercial Jamber	1
Réfrigérateur 2 portes Continental avec comptoir	1
4 têtes ditributrices + 4 pompes semi-submersible Flowjet + 1 pompe Totton	1 palette
accessoires liés aux pompes	1 palette
cuves 1020L vides	8
Cylindres (style Fût à bière) vides 50L	6

**Syndic à l'actif de Groupe Versay Inc.**  
**Lot #8: Matériel informatique**

<b>Description</b>	<b>Quantité</b>
ordinateurs portables Dell	5
ordinateur de bureau HP	1
serveur HP	1
disques durs externes MyBook	2
imprimante Samsung WIFI	1
routeurs D-Link	2
téléphones Panasonic	5
Réservoir pour sucre liquide, propriété de : CALDIC 1870 boul. St-Régis Dorval QC 514-684-2120	1
Photocopieur TOSHIBA, propriété de Toshiba. 1-877-227-5827 (à vérifier)	1
bombonnes gaz, propriété de PRAXAIR. 1-800-661-5312 (1 Praxair et 4 fut idéal)	5
Modem Bell, propriété de Bell.	1

**Syndic à l'actif de Groupe Versay Inc.**  
**Lot #9: permis de fabrication et distribution**

<b>Description</b>	<b>Quantité</b>
Permis de fabrication et distribution	1



## **[www.deloitte.ca](http://www.deloitte.ca)**

Deloitte, l'un des cabinets de services professionnels les plus importants au Canada, offre des services dans les domaines de la certification, de la fiscalité, de la consultation et des conseils financiers. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'Ontario, est le cabinet membre canadien de Deloitte Touche Tohmatsu Limited.

Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour obtenir une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses sociétés membres, voir [www.deloitte.com/ca/apropos](http://www.deloitte.com/ca/apropos).

© Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et ses sociétés affiliées.